REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID: 048-200006930-20230926-2023_50-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers

Communautaires en exercice : 29 Présents : 21 Votants : 27 Pouvoirs : 6

Date convocation: Affichage:

18/09/2023 18/09/2023

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 26 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

<u>Présents</u>: Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Absents excusés: Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER.

<u>Pouvoirs</u>: Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Jean-Louis BRUN, Marie-Josée BEAUD à Marc OZIOL, Patrice CLAVEL à Jean-Marie BOSCUS, Aline RANC à Pierre MALET, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet: PROGRAMME D'INTERET GENERAL EN FAVEUR D'UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE – INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 22 avril 2022, le Conseil Communautaire a décidé de de permettre au territoire de la CCHA de bénéficier du Programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire mis en œuvre par le Département de la Lozère.

Par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil Communautaire a par ailleurs décidé d'une bonification des subventions de la CCHA sur les périmètres d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT – Petites Villes de Demain).

Lors du vote du budget primitif 2023, la CCHA a réservé une enveloppe de 20 000 € pour sa participation financière aux dossiers déposés sur le territoire au titre du PIG.

Après l'instruction de nouvelles demandes de subvention par la société OC'TEHA depuis le début de l'année 2023, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider les propositions d'individualisation des subventions CCHA.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'individualiser les subventions CCHA suivantes pour un montant total de 17 700 €:

Propriétaire					Subventions		
	Adresse		Type de travaux	Montant des travaux	ANAH	Département de la Lozère	ССНА
VELAY Fernand	48300 Langogne	РО	Travaux autonomie de la personne	5 025,00 €	2 513,00 €	500,00 €	400,00 €
GALOP Elie	48300 Langogne	РО	Travaux autonomie de la personne	8 880,00 €	3 108,00 €	250,00 €	300,00 €

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID: 048-200006930-20230926-2023_50-DE

Propriétaire			Type de travaux	Montant des travaux	Subventions			
	Adresse				ANAH	Département de la Lozère	ССНА	
CHIFFE Marie Jeanne	48300 Langogne	PO (Propriétaire Occupant)	Travaux autonomie de la personne	9 742,00 €	4 871,00 €	500,00 €	400,00 €	
BONHOMME Aimé	Saint Symphorien 48600 Bel air Val d'Ance	РО	Travaux autonomie de la personne	4 046,00 €	2 023,00 €	500,00 €	400,00 €	
MALZAC Roger	48300 Langogne	РО	Travaux autonomie de la personne	5 644,00 €	1 975,00 €	250,00 €	300,00 €	
CHABALIER Bernard	48250 Luc	РО	Travaux autonomie de la personne	7 829,00 €	3 914,00 €	500,00 €	400,00 €	
CAMP Sébastien	48600 st Bonnet Laval	РО	Rénovation énergétique	42 132,00 €	18 000,00 €	500,00 €	400,00€	
DELENNE Yvan	48300 Langogne	РО	Rénovation énergétique	29 895,00 €	17 336,00 €	500,00 €	400,00 €	
PIERRE Claude	48300 Langogne	РО	Rénovation énergétique	23 402,00 €	9 691,00 €	250,00 €	300,00 €	
FORESTIER Carine	48300 Naussac Fontanes	РО	Rénovation énergétique	29 071,00 €	16 036,00 €	500,00 €	400,00€	
ASSENAT Marie- Thérèse	48300 Langogne	РО	Rénovation énergétique	39 392,00 €	18 000,00 €	500,00 €	400,00 €	
GIBERT Melissa	48300 Chastanier	PO	Rénovation énergétique	47 140,00 €	19 000,00 €	500,00 €	400,00 €	
ATGET Romain	Chambon le château 48600 Bel air Val d'Ance	РО	Rénovation énergétique	35 000,00 €	19 000,00 €	500,00 €	500,00 €	
GLACET Annick	48300 Langogne	PO	Rénovation énergétique	35 000,00 €	19 000,00 €	500,00 €	400,00 €	
TEISSIER Cyril	48300 Langogne	PO	Rénovation énergétique	20 240,00 €	11 620,00 €	500,00 €	400,00 €	
COUDEYRE Titouan	48300 Rocles	РО	Rénovation énergétique	36 272,00 €	19 000,00 €	500,00 €	400,00 €	

[1] dont 100, 00 € (Bonification Périmètre renforcé "Petites Villes de Demain")

GONCALVES BARROSO José	48300 Langogne	PB (Propriétaire Bailleur)	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	33 363,00 €	13 177,00 €	5 333,00 €	1 500,00 €
GONCALVES BARROSO José	48300 Langogne	РВ	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	51 975,00 €	22 163,00 €	5 624,00 €	1 500,00 €
GONCALVES BARROSO José	48300 Langogne	РВ	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	40 346,00 €	16 121,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
GONCALVES BARROSO José	48300 Langogne	РВ	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	41 332,00 €	16 466,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €

[1]

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID: 048-200006930-20230926-2023_50-DE

Propriétaire	Adresse		m	Montant des travaux	Subventions			
			Type de travaux		ANAH	Département de la Lozère	ССНА	
GONCALVES BARROSO José	48300 Langogne	РВ	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	51 975,00 €	22 163,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	
TURC BARON Anne	48300 Langogne	РО	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	65 191,00 €	26 500,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	
	TOTAL			662 892,00 €	301 677,00 €	42 207,00 €	17 700,00 €	

[2] dont 500, 00 € (Bonification Périmètre renforcé "Petites Villes de Demain") et 1 500 € (Logement vacant pendant plus de 3 ans)

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures, Pour copie conforme, Au siège de la Communauté de Communes du Haut Allier Le Président,

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.